

## **Une analyse sociologique féministe est-elle possible?**

**Une analyse critique autour des «actes du colloque : les femmes francophones en milieu minoritaire : état de la recherche»**

Dire, en parlant d'actes de colloque, que nous sommes en présence de textes de provenance et de qualités diverses, est un lieu commun pratiquement incontournable. Pourtant, regardant avec attention la publication récente *Les femmes francophones en milieu minoritaire : État de la recherche*, force est de constater qu'il est difficile de passer outre. En effet, nous voilà devant sept textes dont on peut, à première comme à seconde vue, se demander ce qu'ils peuvent bien faire ensemble.

Thérèse Boutin, dans le résumé des actes qu'elle offre en introduction (pp. 7-13), tente d'en dégager une articulation qui, on peut le constater, apparaît aussi difficile qu'aléatoire. Selon elle, on peut regrouper les textes sous quatre rubriques :

1. **Femmes et pouvoir**, analysant le pouvoir/non-pouvoir des femmes dans des situations spécifiques :
  - acadiennes en situation de gestion de coopératives, Marie-Thérèse Séguin;
  - franco-ontariennes en situation de mariage mixte face au choix dans l'éducation de leurs enfants, Monica Heller et Laurette Lévy;
  - franco-ontariennes de 45 à 64 ans en situation de dépendance économique, Marie-Luce Garceau;
  
2. **Femmes et histoire**, étudiant le paradoxe théorique que constitue le nationalisme pour les femmes, et en particulier le nationalisme franco-ontarien à son origine, Syvie d'Auget-Arend;

3. **Femmes et perspective d'avenir, à travers le rapport ethnicité-féminité dans un contexte de francophonie mondiale, Linda Cardinal;**
4. **Témoignages**
  - Lyne Bouchard, partageant son expérience à *Convergence*, une coopérative de travail de femmes francophones dans le domaine de la consultation, à Ottawa;
  - Anita Corriveau, témoignant de l'importance de l'équité d'emploi en éducation et de la difficulté pour une femme de devenir cadre dans l'administration scolaire ontarienne.

Peu de rapprochements possibles, vraiment, entre ces différentes communications, et il est difficile, suite à cette lecture, de dégager, pour soi, une idée d'ensemble de la problématique. Mais il y a certaines idées-force sur lesquelles il vaut la peine de s'arrêter.

Je propose, pour ma part, une distinction en trois volets :

- I. **Les descriptions de recherche**, comprenant l'article de M.-L. Garceau et celui de M. Heller et L. Lévy, sur des situations spécifiques vécues par des ontariennes francophones, dont je mentionnerai les principaux résultats.
- II. **Les témoignages**, de Lyne Bouchard et Anita Corriveau, que je résumerai.
- III. **Les textes impliquant une réflexion théorique**, regroupant les articles de M.-T. Séguin, S. d'Augerot-Arend et L. Cardinal; ces textes me permettront de développer une position critique sur les difficultés que rencontre l'analyse scientifique lorsqu'elle doit à la fois objectiver les conditions spécifiques dans lesquelles vivent les femmes et ce, dans les termes de l'analyse sociologique, et théoriser sur le vécu de l'oppression des femmes, dans les termes de l'analyse féministe.

## I. LES RECHERCHES DESCRIPTIVES : DEUX SITUATIONS SPÉCIFIQUES

Où, dans quels types de situations trouve-t-on les femmes francophones en Ontario? Vivent-elles des conditions qui seraient spécifiques à leur contexte de femmes francophones en milieu minoritaire? D'avoir longtemps épousé le modèle de femmes au foyer leur donne-t-elles des caractéristiques particulières? D'épouser des anglophones les soumet-elles à des contradictions spécifiques?

### RÉFLEXIONS SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES FRANCO-ONTARIENNES DE 45 À 64 ANS

On ne vit pas seulement d'amour et d'eau fraîche dira Marie-Luce Garceau présentant une vaste recherche-action «matronnée» par la Fédération des femmes canadiennes-françaises de l'Ontario, et qui a permis de lever le voile du silence sur les conditions dans lesquelles vivent certaines femmes francophones. Le constat qui ressort des résultats de la recherche fait état

qu'un grand nombre de franco-ontariennes de 45 à 64 ans n'ont que de faibles revenus et qu'elles doivent vivre leur situation financière sous le mode de la dépendance envers le conjoint ou l'État, qu'elles s'insèrent ou non dans le marché du travail (p. 30).

L'échantillon est composé de 921 femmes francophones, disséminées à travers tout l'Ontario français, femmes qui, en 1991, ont répondu à un questionnaire détaillé sur leur situation personnelle. Le tout a été complété par 36 entrevues en profondeur.

Qui sont-elles donc ces femmes ayant des difficultés financières? Un profil statistique nous apprend qu'elles forment 22% de la population francophone de l'Ontario, que 78% d'entre elles sont mariées et 90% ont eu des enfants, que 55% sont natives de l'Ontario (36% du Québec), que 55%, encore, ont un emploi salarié et que, chez les femmes au foyer, 50% n'ont aucun revenu;

finalement, information tragique : 75% de ces femmes n'ont aucun régime de retraite.

Génération de femmes prises au dépourvu lorsque, majoritairement formées pour un travail, celui d'être responsable de la famille et de la maison, elles se sont retrouvées en pleine transformation des rôles féminins, avec, somme toute, fort peu de bagages : 31% n'ont pas dépassé le primaire et 7 femmes sur 10 n'ont pu aller au delà du secondaire. Difficultés de se trouver un emploi donc, et lorsqu'elles en trouvent, ce sont des postes «subalternes, des positions de soutien dans des emplois traditionnellement reliés à leur condition de femmes» (p. 42).

Marie-Luce Garceau voit, sur l'axe dépendance-autonomie, un découpage de ces femmes en trois groupes :

Celles qui vivent une situation de «totale dépendance» parce qu'elles n'ont aucun revenu, celles que nous pouvons appeler les «semi-dépendantes» parce qu'elles participent tant bien que mal aux revenus familiaux et finalement, celles qui sont plus «indépendantes» et qui, malgré leur faible nombre, ont des gains financiers qui leur permettent de faire vivre leur famille... (p. 44).

L'intérêt d'une telle recherche réside à n'en pas douter dans son extrême pouvoir informatif. À partir du moment où l'on apprend la situation réelle d'un groupe de personnes, on ne peut plus jamais faire comme si on ne la connaissait pas. Les grandes pénalisées du tournant de l'histoire, ces femmes sacrifiées, finalement, aux radicales transformations des rapports sociaux de sexe, ont dû à leur situation spécifique de femmes francophones en milieux minoritaires de n'avoir pu voir venir, tant il est vrai que, dans ce genre de communauté, la résistance au changement est souvent vue comme un moyen de survie.

## LA FEMME FRANCO-ONTARIENNE EN SITUATION DE MARIAGE MIXTE : DÉSIRES ET RÉALITÉS DANS L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Monica Heller et Laurette Lévy ont cherché à comprendre l'impact du niveau de scolarité de la mère dans les aspirations éducationnelles des enfants et dans leurs probabilités d'étudier en français. La situation spécifique que l'on explore, ici, est celle de mariages linguistiquement mixtes où une franco-ontarienne épouse un anglophone. Ce choix, selon les auteures, se justifiait,

du fait que la femme franco-ontarienne occupe une place pivot dans le mariage mixte : elle est issue d'un groupe minoritaire, elle vit dans un environnement où le français est minoritaire et c'est elle qui, en tant que femme, a en général la plus grande part de responsabilité dans l'éducation des enfants (p. 47).

L'enquête a porté sur 20 femmes francophones âgées de 26 à 60 ans, vivant dans trois milieux urbains différents : Toronto, Ottawa, Sudbury. Elle a été réalisée sous forme d'entrevues semi-dirigées, en 1989.

Les résultats : les auteures font état de deux groupes distincts ayant des attitudes différentes relativement à l'éducation de leurs enfants.

Un premier groupe, moins scolarisé, comprenant des femmes ayant certaines caractéristiques communes: elles viennent d'un milieu ouvrier ou rural; elles n'ont pas dépassé le seuil des études secondaires (certaines les ont faites en anglais); leurs maris sont tous «éloignés» du fait français : la plupart du temps «ils ne parlent ni ne comprennent cette langue»; finalement, elles ont toutes transmis le français comme langue maternelle à leurs enfants, mais ceux-ci vont à l'école anglaise, surtout au secondaire. En fait, soulignent les auteures,

les enfants reproduisent la scolarité vécue par leur mère : élémentaire en français ou en immersion française pour certains, et pour la majorité secondaire en anglais... (p. 53).

Le deuxième groupe de femmes, plus scolarisé, présente les caractéristiques suivantes : les femmes possèdent toutes un diplôme d'études post-secondaire, complété, dans la majorité des cas, en français; classe sociale : petite bourgeoisie francophone, où l'éducation était très valorisée; la majorité d'entre elles ont fait carrière dans l'éducation et la plupart de leurs conjoints comprennent et parlent le français, ou ont même encouragé le «fait français» au sein de leur famille; ces femmes ont transmis le français comme langue maternelle à leurs enfants et ces derniers ont tous suivis, sauf dans un cas, des études élémentaires et secondaires en français.

Cette recherche ne démontre pas seulement le lien évident existant entre le niveau de scolarité obtenu, en français, par la mère et la poursuite des études, dans cette langue, par ses enfants; elle démontre aussi à quel point cela détermine les différences d'attitudes des mères vis-à-vis de la langue d'enseignement ou du niveau que les enfants doivent atteindre. Les femmes déployant une plus grande compétence linguistique en français, ont tendance à se définir comme francophones et ont transmis à leurs enfants la notion de l'importance de l'éducation en français. Les autres se sentent souvent plus à l'aise en anglais et entretiennent l'espoir que leurs enfants deviennent suffisamment bilingues pour avoir accès à de meilleurs emplois.

Rien n'est fait pour surprendre dans de tels résultats de recherche : que l'éducation dans sa langue maternelle soit un garant de la culture, on s'en doutait déjà (ainsi que toutes les personnes qui ont milité pour l'abandon du règlement 17). Mais de voir, si clairement, se construire la reproduction sociale laisse, malgré tout, perplexe. Comme le signalent les auteures, en conclusion

les changements des années 80 qui ont offert aux francophones scolarisés dans cette langue l'accès à une plus grande mobilité sociale semblent surtout avoir favorisé la classe moyenne et creusé l'écart existant avec celles dont la scolarité est insuffisante en français (p. 59).

Bourdieu serait ravi!

## II. LES TÉMOIGNAGES :

Deux expériences innovatrices différentes. L'une où l'on crée tout, de toutes pièces, et même la loi pour ce faire; et l'autre qui ne peut faire autrement que de défoncer des portes qui ne sont si fermées que d'avoir été construites en des matériaux aujourd'hui périmés.

### Une coopérative de travail : une possibilité à explorer

Trois femmes, Lyne Bouchard, Chantal Cholette, Claire Mazuhelli, et dont Lyne Bouchard s'est faite la porte-parole, décrivent les étapes qui ont été nécessaires pour que, *Convergence*, une entreprise de consultation dans les domaines de l'animation, de la formation et de la recherche, puisse exister sous la forme d'une coopérative co-gérée. Née en 1984, dans le cadre d'un projet de la Fédération des jeunes canadiens-français visant à aider les jeunes à créer des coopératives de travail, *Convergence* s'était donné un mandat digne des difficultés qu'elle allait rencontrer :

favoriser l'accès au travail rémunéré pour les femmes par l'entremise d'une coopérative de travail francophone co-gérée par les coopérantes offrant des services et des produits égalitaires et non stéréotypés à travers le Canada, dans une optique de changement social (p. 113).

Le surprenant, de dire Lyne Bouchard, est qu'actuellement cette coopérative «s'inscrit et vit dans le marché compétitif qu'est celui de la consultation, dans la région de la Capitale nationale».

Deux thèmes sont soulevés par l'auteure tout au long de cette communication : les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du projet, notamment lors de l'incorporation, et qui tiennent

apparemment de la saga<sup>1</sup>; et la question de la gestion du pouvoir au sein de l'entreprise. Ce dernier thème nous intéresse hautement.

Refusant la traditionnelle organisation du pouvoir en hiérarchie selon les postes occupés, on a opté à *Convergence* pour un partage des pouvoirs «selon les expériences, les intérêts et les disponibilités de chacune», ce qui cause, on s'en doute, certaines difficultés liées à la spécialisation, lorsque des personnes s'avèrent dans l'incapacité d'accomplir une tâche.

Ce que cette expérience concrète apporte de nouveau cependant, par rapport à l'analyse féministe du pouvoir, est de constater que «l'absence de hiérarchie n'annule en rien l'existence du pouvoir; le prétendre serait d'une grande naïveté» (p. 116). Ainsi, la différence de forme organisationnelle, loin d'éliminer le pouvoir, comme une lecture idéalisée aurait pu nous le faire croire, le met au centre des préoccupations, en en faisant un des éléments à gérer et non l'instrument privilégié de la gestion. Voilà où se situe la différence.

Comment alors transige-t-on avec cette question? D'une part, en mettant en place des mécanismes formels de prise de décision: conseil d'administration composé de quatre personnes sur les sept coopérantes; rencontres périodiques (bimensuelles) organisant la gestion du travail-clientèle, la gestion de la COOP comme telle, ainsi que l'expansion de l'entreprise; et retraite bi-annuelle pour faire le point, orienter ou ré-orienter les objectifs spécifiques. D'autre part, en construisant le quotidien à partir de mécanismes informels de prise de décision centrés autour de principes comme l'influence, l'autonomie dans le travail, la nécessité de décisions consensuelles et l'insistance sur la communication écrite.

Un des obstacles majeurs que semble rencontrer l'entreprise face à son expansion est lié à ses principes de fond :

travail égalitaire et respect des personnes pour ce qu'elles sont et non en fonction de leur titre, leur ethnie, leur sexe,

---

1 Par exemple, les difficultés qu'ont eues les fonctionnaires à «trouver une niche dans la Loi sur les associations coopératives du Canada, car cette Loi a été conçue pour les coopératives de travail de production oeuvrant dans des secteurs de juridiction fédérale, telles les pêcheries et l'agriculture» (p. 114).

leur race, leur orientation sexuelle, leur handicap. [...] Dans la majorité des entreprises ou bureaux gouvernementaux ce que je viens de citer n'est pas toujours évident. Ainsi, plusieurs contrats ne nous sont pas accordés à cause de notre approche également consultative et flexible (p. 118).

Donc, le choix de se construire son propre milieu de travail non traditionnel, le choix de suivre ses principes de fond jusque dans la lutte commerciale, n'est pas de tout repos et nécessite une vigilance constante. D'autant plus, semble-t-il, lorsque l'on est femmes et francophones, ces caractéristiques n'inspirant pas beaucoup de confiance aux hommes en position de pouvoir : pour obtenir une simple marge de crédit, trois des femmes ont dû donner leur maison en garantie. Ce qui, rapporte Lyne Bouchard, n'a pas été exigé de leurs compétiteurs masculins. Quoiqu'on en dise, ajoute-t-elle, «le monde des affaires reste aux hommes de mauvaise volonté!».

Pourtant, il est une question qui ne peut pas ne pas se poser, lorsque l'on regarde, de l'extérieur, cette expérience : comment cela fonctionnerait-il si la coopérative comprenait cinquante, cent ou deux cents membres? Et cela, pour ne pas aborder le problème éthique qui se poserait aux coopérantes, si un homme présentait sa candidature, dans le cadre actuel de la définition de l'entreprise.

## L'IMPORTANCE DE L'ÉQUITÉ D'EMPLOI EN ÉDUCATION

Le fait que le gouvernement ontarien adopte une loi rendant l'équité en emploi obligatoire sert de prétexte à Anita Corriveau pour faire part de la discrimination qu'elle a subie, dans l'avancement de sa carrière comme cadre dans l'administration scolaire. Voulant démontrer la présence du sexisme dans différents secteurs de l'éducation et de l'administration scolaire, elle utilise deux approches pédagogiques :

- la présentation de tableaux statistiques sur la présence des femmes dans différents secteurs administratifs et

notamment lors d'examens pour l'obtention de brevets d'agent-e de supervision;

- la présentation de certaines caricatures dénonçant ou démontrant les stéréotypes sexistes liés à l'emploi, au langage et à l'image qui est véhiculée sur la femme de carrière.

L'ennui, c'est que la communication d'Anita Corriveau, d'une part prêche un public de convaincues (femmes universitaires dans un colloque universitaire sur les femmes); d'autre part, utilise une forme, des moyens pédagogiques, qui, sûrement très efficaces dans une salle de classe, ou à la limite, dans le cadre d'une conférence, passent mal la rampe lorsqu'ils font l'objet d'une publication de type universitaire, sans aménagement du texte. Il n'y a rien là qu'une personne un tant soit peu informée n'ait vu des dizaines et des dizaines de fois. Ce, évidemment, à l'exception du fait que le cas de l'auteure en est un de plus à ajouter à la longue liste des femmes qui ont été victimes de discrimination tout au long de leur curriculum. Et qu'il n'y aura probablement jamais trop de témoignages de cette sorte pour que s'infléchisse le sens social du travail vers l'équité en emploi.

On aurait simplement voulu que ce témoignage se présente dans sa vérité, sans artifices.

### III. ANALYSE THÉORIQUE : LES MODÈLES ET LES DANGERS

Cette partie regroupe trois textes qui méritent particulièrement notre attention en ce qu'ils ont fait l'effort théorique de la recherche, contextualisant leur sujet d'investigation et présentant à la réflexion une construction ou un modèle d'analyse : «Femmes et pouvoir dans les institutions coopératives», de Marie-thérèse Séguin; «Les femmes franco-ontariennes et le nationalisme minoritaire : cadre théorique et applications 1913-1917», de Sylvie d'Augerot-Arend et «Femmes et francophonie : une relecture du rapport ethnicité-féminité», de Linda Cardinal.

Je présenterai, pour chaque texte, d'abord un résumé succinct du sujet à l'étude et de l'argumentation proposée, puis je développerai ma critique sous forme de commentaires spécifiques.

## FEMMES ET POUVOIR DANS LES INSTITUTIONS COOPÉRATIVES

### L'article

Le texte de Marie-Thérèse Séguin s'ouvre sur une problématisation de la question du rapport des femmes au pouvoir. Cette question, nous dit-elle, s'inscrit dans une triple réflexion : celle de l'arrivée des femmes sur la scène du pouvoir (phénomène historique), celle des interrogations soulevées par les femmes en poste de pouvoir (concept et pratique du pouvoir), et finalement, celle du discours féministe militant préoccupé avant tout de changement social et développant dès lors un discours prescriptif sur les femmes et le pouvoir (*les femmes doivent occuper les postes de pouvoir, les femmes doivent changer le pouvoir*)<sup>2</sup>.

Contextualisant sa démarche au sein des institutions coopératives, Séguin cherche à voir «quels sont les modèles de représentation que les femmes se donnent lorsqu'elles se trouvent dans des postes où elles ont à vivre, à pratiquer, le pouvoir» (p.16). La recherche empirique porte sur un échantillon de six femmes, ayant de trois à six ans d'expérience, autodidactes ou universitaires, occupant ou ayant occupé un poste de direction à titre de présidente, directrice ou gérante dans des coopératives de petite et moyenne taille, au Nouveau-Brunswick. C'est à partir de l'analyse de discours des entrevues effectuées avec ces femmes que se développe une réflexion sur le pouvoir et les modèles de représentation des femmes en position de pouvoir.

Démarche empirique et démarche théorique en effet se rejoignent; trois concepts analytiques seront retenus comme éclairage à cette situation spécifique et comme instrument de vérification : pouvoir, légitimation et identité. Trois concepts qui, selon Séguin,

---

2 Les italiques sont dans le texte

sont au centre de l'interrogation poursuivie, car ils constituent l'arrière-fond de la représentation que ces femmes auront des postes qu'elles occupent et des fonctions qu'elles remplissent. Selon l'auteure, elles seront, qu'elles le veuillent ou non, obligées de se positionner face au pouvoir, elles devront déclencher des processus de légitimation pour se faire accepter comme femmes en position de pouvoir, et leur identité se construira à partir d'une dialectique de la gestion personnelle qu'elles feront du regard des autres posé sur elles.

### Les résultats :

**Légitimation et identité :** ce qui, selon Marie-Thérèse Séguin est le plus frappant est que la perception que ces femmes ont de la gestion de l'entreprise se présente comme une extension du modèle familial : l'entreprise est assimilée à l'organisation d'une famille et leur rôle de dirigeante est imprégné de leur savoir acquis en tant que mère de famille. Plus encore, c'est précisément sur la base de qualités habituellement attribuées au rôle de la mère qu'elles légitiment leurs qualifications pour occuper ces postes : polyvalence dans les tâches, capacité d'écoute, effacement individuel devant la réussite de l'entreprise et responsabilisation en cas de non-atteinte des objectifs.

Par ailleurs, toutes ont indiqué un modèle d'identification masculin : père, grand-père, mari, professeur ou dirigeant dans l'orientation de leur carrière.

**Pouvoir et discours de pouvoir :** selon l'auteure, les femmes interrogées ne se sentent pas être en situation de pouvoir, elles se disent davantage en situation de responsabilité et de service. Elles se définissent, chacune, comme «personne» plutôt que comme «femme», malgré leur recours à l'expérience maternelle comme auto-justification; et elles refusent de s'identifier à ce qu'elles connaissent du discours féministe de peur d'être impliquées dans un rejet des hommes.

En conclusion, Séguin se demande pourquoi les femmes ont développé ce modèle familial de représentation : parce que c'est le

seul autorisé par la société dans laquelle elles vivent, ou parce que c'est celui avec lequel elles se sentent le mieux?

### Les commentaires

Cette recherche ouvre deux pistes de réflexion : la première se rapporte au modèle de représentation familiale de l'entreprise qui s'en dégage; la seconde invite à un questionnement à propos de la catégorisation des théories du pouvoir qui nous est présentée en première partie de l'article.

Le fait que des femmes se réclament d'un modèle de représentation lié aux rôles familiaux féminins n'est ni nouveau, ni vraiment surprenant. On n'a qu'à se rappeler l'époque du «féminisme maternaliste» du début du siècle pour s'en convaincre. Que disaient d'autre ces féministes, sinon qu'elles voulaient importer sur la scène politique les qualités maternelles développées par les mères au sein de leur foyer, pour adoucir les moeurs politiques et faire en sorte que les intérêts des plus faibles soient entendus. C'est le même discours, appliqué cette fois au domaine de l'entreprise, mais idéologiquement inversé : autrefois, c'était au nom du féminisme que les femmes le défendaient; aujourd'hui, c'est contre l'idée qu'elles en ont qu'elles semblent le tenir.

D'autre part, la question qui nous intéresse ici, à travers cette représentation du modèle de l'entreprise-famille, est surtout : est-ce un modèle de représentation de leur rôle qui est récurrent chez d'autres femmes gestionnaires en ce moment? En d'autres termes, ce modèle particulier de vision de l'entreprise est-il spécifique aux femmes, ou ne peut-on penser qu'il est davantage lié au contexte coopératif lui-même? N'y a-t-il pas une «philosophie» coopérative qui veut présenter l'entreprise comme une grande famille où tout le monde se connaît, se fait confiance, participe? On peut ici penser aux travaux de Hamel, Houle et Sabourin<sup>3</sup> sur les entreprises au Québec, travaux qui ont montré à quel point ce modèle de l'entreprise-famille était

---

3 Voir particulièrement les textes suivants : Hamel Jacques, Houle Gilles et Paul Sabourin, «Stratégies économiques et développement industriel», *Recherches Sociographiques*, vol. 25, no 2, mai-août 1984, pp. 189-209. Houle Gilles, et Jacques Hamel, «Une nouvelle économie politique québécoise francophone», *Canadian Journal of Sociology*, vol. 12, nos 1-2, 1987, pp. 42-63.

répandu et qui ont même soutenu l'idée que cette vision familialiste, entretenue par les directeurs d'entreprises au Québec (majoritairement masculins), fut une des causes sociétales du retard des francophones dans leur expansion commerciale. Vue ainsi, la représentation des femmes gestionnaires rencontrées par l'auteure, mériterait alors d'être comparée à celle de femmes occupant des postes similaires dans d'autres secteurs que celui de la coopération. Elle mériterait aussi d'être évaluée à partir de l'expérience de femmes anglophones occupant des postes comparables; cela nous permettrait d'identifier la part de socialisation sexuée liée à «l'éthos» de la famille acadienne, où les femmes, particulièrement les mères, sont réputées avoir un pouvoir certain au sein de leur famille, ce qui n'est certes pas le cas dans toutes les familles couvrant la période de socialisation aux rôles de sexe des femmes ayant plus de 35 ans aujourd'hui.

Mais, comme le signale l'auteure elle-même, les données présentées dans cet article sont préliminaires et nécessitent de plus amples analyses. Nous les attendrons.

Parlant du pouvoir, Marie-Thérèse Séguin fait état de trois écoles de pensée : comportementaliste, systémique et féministe. La première renvoie à une conception de «pouvoir détenu» par des agents identifiables, oeuvrant de façon intentionnelle et volontaire (Weber, Crozier, Friedberg, Bachrach et Baratz). La seconde présente le pouvoir comme étant le fait «d'ensembles structurels» déterminants plus ou moins les acteurs sociaux (Parsons, Poulantzas, Althusser, Foucault). La troisième, féministe, définit selon elle, le pouvoir «non plus dans un sens conflictualiste, coercitif, mais selon une éthique de service et de responsabilité», attribuant aux femmes la fonction de lui donner un nouveau souffle. Distinction à tout le moins intéressante, bien que, selon moi, problématique. Je passe sous silence la critique qui ne verrait dans les deux premières approches qu'une autre dénomination pour les visions sociologiques compréhensive et structuro-fonctionnaliste (le marxisme n'en étant qu'une variante), et qui ferait classer Michel Foucault sans autre procès dans cette dernière catégorie; je passe aussi sous silence la classification qui veut présenter Crozier et Friedberg dans la catégorie des auteurs croyant à la «détention volontaire» du pouvoir évacuant ainsi toutes leurs préoccupations quant à la négociation

continue que le pouvoir présuppose, aux rapports de force latents que, selon eux, il induit. Ce n'est pas ici mon propos. Je veux insister sur l'approche féministe du pouvoir que l'auteure, bien que laconiquement, nous présente. Séguin soulève à juste titre que, dans cette approche,

la frontière, lorsqu'elle existe, est souvent floue entre le désir de connaissance des questions et des faits soumis à l'observation et à l'interprétation scientifique et celui qui sous-tend la volonté d'intervenir sur ces mêmes réalités afin de les transformer selon une éthique de changement social (p. 17).

On verra à quel point cette critique s'avère fondée dans la suite de la lecture des textes soumis à notre attention à travers ces Actes.

Ce qui, en fait, m'interpelle dans cette systématisation des théories sur le pouvoir, c'est que tout se passe comme si, dès lors que l'on parle d'approche féministe, on est autorisé à changer de niveau, accordant à l'objet à l'étude une sorte d'immunité théorique l'exemptant de passer au crible les mêmes catégories analytiques. Car, je le demande, en quoi le fait, pour l'approche féministe du pouvoir, de présenter une nouvelle éthique, nous exempterait-il d'y soulever la question, pourtant évidente, de la détention du pouvoir et de la contrainte des structures? Dans la théorisation féministe, le pouvoir est certainement détenu et sous les deux formes précédemment décrites : premièrement, par des agents, ou par une classe, toujours identifiables, les hommes, et oeuvrant souvent de façon «intentionnelle» pour inférioriser les femmes ou les empêcher d'accéder au pouvoir (voir à titre d'exemples, dans le recueil des Actes, l'article de Sylvie d'Augerot-Arend et le témoignage d'Anita Corriveau); deuxièmement, à titre structurel, et c'est tout l'arrière-scène du patriarcat nécessairement élaboré sans quoi on ne serait pas en présence de théorie féministe.

Alors quoi? Doit-on à ce point vouloir que les théorisations féministes soient différentes des théories antérieures (parce qu'androcentristes) que l'on en oublie les règles élémentaires de l'analyse? Il y a ici nettement glissement de sens entre production d'une théorie du pouvoir (féministe) et analyse des théories (antérieures) sur le pouvoir, impliquant une lecture morale: c'est-à-dire que l'on porte

un jugement implicite sur les théories antérieures tout en avalisant la théorie en présence en la qualifiant axiologiquement. Si la théorie féministe du pouvoir en est une d'éthique de responsabilité et de service, c'est donc que les autres n'en étaient pas!

Il me semble qu'il y a là un double danger. En premier lieu, il m'apparaît difficile d'affirmer que les autres théories du pouvoir, et même la pratique qui pouvait en découler, ne se justifiaient pas tout autant à travers un rapport moral à la responsabilité. Le pouvoir patriarcal a souvent fait reposer sa domination (et ses abus de domination) sur la responsabilité dont était investi le père, le roi ou le prêtre, face aux autres membres du groupe; le critère social du «sens» moral de la responsabilité, une fois institutionnalisé, étant précisément déterminé par l'investiture dont ils étaient l'objet. Même la pire tyrannie peut s'autoriser au nom de service à la nation, à un groupe, à une religion, à un sexe (Staline, Hitler, Khomeiny, pour la pratique du pouvoir, mais aussi Machiavel, Hobbes ou Rousseau, dans un ordre d'idée plus théorique). Tout ceci nous indique, on ne peut plus clairement, que, dans une optique d'analyse critique, justifier une théorie ou une pratique par les qualifications morales qu'en donnent les acteurs appartient à l'ordre de la production des discours par ces acteurs eux-mêmes et est précisément ce qui doit faire l'objet de l'analyse, non la déterminer.

En deuxième lieu, le fait de croire, ce que je partage, que le féminisme présente une nouvelle éthique, du pouvoir comme du reste, me semble ne devoir intervenir qu'à titre d'hypothèse dans la construction de la recherche et non comme élément déjà démontré, les études empiriques sur les femmes en situation de pouvoir n'en étant qu'à leurs débuts.

Nous voilà, encore une fois, aux prises avec cette frontière floue, que Séguin elle-même, comme nous l'avons vu, signale au départ de sa réflexion comme piège de la pensée-action féministe.

Si les penseurs féministes présentent une nouvelle théorie du pouvoir, c'est, premièrement, au niveau théorique, en démontrant à la fois l'autonomie relative des deux niveaux impliqués *et* leur articulation, faisant voir que, dans l'ordre du pouvoir, des effets structurels jouent malgré des actions volontaires (sexisme ordinaire) et inversement, que des transformations structurelles n'impliquent pas automatiquement l'accession des individus à une autre identification

que celle d'agents privilégiés de pouvoir selon des dénominations antérieures (violence familiale); il y a là toute l'exploration théorique des processus du changement social. Et c'est, deuxièmement, au niveau empirique, en démontrant que, dans la pratique sociale, c'est un mode de gestion différent que des femmes en position de pouvoir déploient. Que ce mode nouveau puisse voir le jour parce que des féministes depuis deux décennies critiquent les théories et les pratiques dominantes de pouvoir, cela ne fait pas de doute. Mais peut-être est-il un peu tôt pour en faire une systématisation, une théorie advenue?

Des études, comme celle présentée ici par Marie Thérèse Séguin, et des témoignages comme celui de Lyne Bouchard, sont justement ce qui, de plus en plus, nous permettra de théoriser cette question, c'est-à-dire d'élaborer l'analyse, à travers la vérification de modèles récurrents : on verra bien si la gestion du pouvoir par les femmes, globalement, n'implique pas la coercition, la hiérarchie, mais le consensus, et oriente de ce fait différemment le «sens social» de la responsabilité. Peut-être même verra-t-on que la question du pouvoir ne se pose plus en ces termes.

## LES FRANCO-ONTARIENNES ET LE NATIONALISME MINORITAIRE : CADRE THÉORIQUE ET APPLICATIONS 1913-1927

### L'article

Le texte de Sylvie d'Augerot-Arend vise à mettre en lumière la construction idéologique de la place (inférieure) des femmes dans la constitution du nationalisme franco-ontarien, dès son origine. Cela est fait à partir d'une analyse de contenu sur un corpus constitué d'articles pris dans *Le Droit*, sélectionnés dans la période 1913-1927. Cinq moments spécifiques sont retenus : 27 mars-30 avril 1913, un an après l'adoption du règlement 17; 10 avril-10 mai 1917 et 24 mai-24 juin 1918, en période de guerre et face aux nouveaux droits politiques des femmes; 3 avril-8 mai 1919, le discours conservateur de l'après-guerre et l'éligibilité des femmes à l'assemblée provinciale; 20 septembre-20 octobre 1927, la place des femmes dans l'entre-deux guerres et l'après règlement 17.

D'Augerot-Arend veut construire son texte en 3 parties : une présentation d'un cadre d'analyse expliquant l'idéologie nationaliste et la place des femmes dans un nationalisme de type minoritaire; une application de cette grille d'analyse à l'histoire politique ontarienne; une confirmation de la théorie à travers l'analyse des textes du corpus.

De fait, l'article s'organise en deux grands moments : l'un théorico-idéologique, l'autre d'interprétation des analyses de contenu, celui-ci s'avérant nettement plus intéressant que celui-là.

À partir d'une définition de l'idéologie nationaliste en sept critères, développés par Anthony D. Smith, d'Augerot-Arend entend démontrer les caractéristiques spécifiques du nationalisme des groupes minoritaires (qu'elle dénomme «nation» minoritaire), dont la population est dispersée sur le territoire d'un groupe dominant. Ces caractéristiques sont les suivantes :

1. un nationalisme sans désir d'accéder à son propre État;
2. une priorité accordée à la survie et à la protection de l'identité du groupe (à travers des luttes visant à obtenir l'auto-gestion des institutions considérées les plus importantes par la communauté et une représentation dans les institutions majoritaires);
3. une obligation de collaboration avec la nation majoritaire dans la gestion du politique qui implique une certaine intégration, malgré la nécessité de ségrégation pour éviter l'assimilation.
4. en conséquence : production d'un nationalisme qui est constamment sujet à des tensions profondes, particulièrement en temps de guerre où les hommes de la nation minoritaire «sont forcés de se soumettre aux ordres des hommes de la nation majoritaire»

Pour arriver à maintenir l'équilibre entre ces différents niveaux de tensions, il y aura, dans la nation minoritaire, répartition entre les sexes des activités d'intégration et de ségrégation, l'intégration et le

rapport au groupe majoritaire étant réservé aux hommes, la ségrégation devenant le devoir des femmes.

Il faut savoir que, selon l'auteure, le nationalisme, qu'il soit majoritaire ou minoritaire, est une idéologie patriarcale parce qu'élaborée et définie par des théoriciens; aussi, les «êtres humains qui peuvent se libérer et s'auto-réaliser dans la nation sont uniquement les hommes» (p. 63); dans le cadre de ce paradigme patriarcal, les rôles des femmes seront formulés par les hommes au nom du groupe, et viseront à «assurer leur pouvoir sur elles» (p. 63).

En conséquence, nous dit d'Augerot-Arend, l'élite masculine de la nation minoritaire, à cause des tensions spécifiques vécues à travers son nationalisme, se voit dans l'obligation d'imposer aux femmes certains rôles précis et importants : assurer la pureté du groupe (fonction de ségrégation nationale); devenir gardienne des valeurs de la communauté (productrice d'ethnicité); assurer la survie du groupe par la reproduction (seul moyen d'expansion du groupe, qui n'a pas accès à une expansion de type militaire). Ces rôles étant fondamentaux, poursuit-elle, les hommes doivent empêcher les femmes de sortir du groupe et donc «doivent les tenir dans un état de ségrégation, confinées le plus possible au foyer dans leur rôle de reproductrices» (p. 65).

Cela amène les femmes des nations minoritaires à faire face à trois contradictions principales concernant leur rôle et leur place dans la nation : contradiction entre leur rôle supérieur de reproductrices et leur infériorisation dans le discours; contradiction entre leur confinement nécessaire à la survie de leur groupe et l'obligation de sortir de la sphère privée pour aller occuper les postes vacants, dans les périodes de défense militaire active; contradiction entre une infériorité féminine basée sur la nature commune des femmes et les divisions en classes sociales et groupes ethniques entretenus par la classe des hommes, autant dans la nation majoritaire que minoritaire (ex : une sur-exigence de «vertu» pour les femmes des classes populaires).

Tout ceci résulte donc, selon l'auteure, en une triple et peut-être même une quadruple oppression des femmes dans le nationalisme minoritaire : oppression par les institutions patriarcales (partagée avec leurs consœurs, les femmes majoritaires); oppression par l'élite masculine de la majorité; oppression par les élites

masculines de leur nation minoritaire et qui varie selon la classe sociale; finalement, à cela s'ajoute «l'oppression, la discrimination et l'infériorisation» qu'elles partagent comme «membres d'un groupe structurel national subordonné», avec les hommes de leur groupe.

Voilà pour le cadre d'analyse. Je reviendrai plus loin sur la fragilité théorique d'une construction qui doit sa lourdeur à la trop grande place qui y est faite à l'idéologie et aux postulats.

Il fut relativement facile à Sylvie d'Augerot-Arend d'appliquer cette grille à la place qu'a accordée aux femmes le nationalisme franco-ontarien dans son discours, d'autant que la période dont on fait état coïncide avec l'expansion, au Canada, du discours féministe et du suffragisme, et a donc donné lieu à une marée de discours conservateurs, majoritairement masculins, tous plus péremptoirs les uns que les autres.

Par ailleurs, l'analyse de contenu, qui constitue la deuxième partie de cet article, est particulièrement intéressante. Elle nous rappelle, si nous l'avions oublié, tous les anathèmes que les femmes ont dû subir lorsqu'elles ont voulu s'ouvrir à la polyvalence du monde moderne et quitter idéologiquement la sphère délimitée du privé. S'il y a un intérêt à lire ce texte, il réside dans le dépouillement systématique qui nous est offert des articles du *Droit*, et dans la démonstration qui est faite de la récurrence de certains thèmes : l'importance du mariage, de la vertu, nature pécheresse de la femme, masochisme nécessaire comme qualité ultime des mères : le sacrifice étant leur destin; le féminisme comme ennemi mortel de l'âme de la femme, le prochain fléau de l'humanité, et le suffragisme, parce que véhiculé par des femmes anglaises, comme ennemi mortel de la nation française et de la religion catholique; la ségrégation ethnique et le devoir des pères de refuser les mariages linguistiques; l'encensement du bénévolat comme activité hautement morale et féminine; l'impossible compétence politique des femmes vu leur nature, leur impossible jugement comme électrices et l'impossible respect des hommes pour des femmes «publiques»; etc...

Bref, que des thématiques archi-connues et ressassées, mais qui opèrent comme un viatique en ces temps où la discrimination sexuelle devient tellement dichotomisée qu'on ne sait plus où elle fait le plus mal : lorsqu'elle s'exprime grossièrement dans les coups

ou la porno, ou, au contraire, lorsqu'elle rampe sournoisement sous des formes subtiles dans l'embauche, le harcèlement en milieu de travail et l'avancement de carrière.

## Les commentaires

### Le patriarcat comme supra-social; les femmes comme infra-sociales

Ce qu'il y a de déconcertant, au départ, dans l'explication théorique de l'oppression des femmes, à travers l'idéologie du nationalisme présentée par Sylvie d'Augerot-Arend, c'est que l'on fonde une analyse sur l'affirmation de plusieurs postulats conjugués<sup>4</sup>. Cela donne à l'ensemble un caractère a-historique discutable et présente implicitement le patriarcat comme une suite d'actions et d'intentions à tous moments organisées et produites volontairement et consciemment par les acteurs sociaux hommes. Un exemple suffira et on pourra se reporter à la théorie du pouvoir intentionnel telle que mentionnée plus haut pour avoir une idée plus large de l'argument soulevé :

La place que [les femmes] doivent prendre dans la lutte publique s'inscrit alors en contradiction avec les objectifs du nationalisme et des hommes de leur nation minoritaire qui *visent à les garder* dans une position inférieure et opprimée dans le domaine privé. D'autre part, les besoins de la nation majoritaire dans laquelle s'insère la minorité peuvent forcer

---

4 À titre d'exemples, voir les passages suivants déjà cités : «Le nationalisme, qu'il soit minoritaire ou majoritaire, est une idéologie élaborée et définie par des théoriciens. Il véhicule donc, le paradigme du pouvoir patriarcal...» (p. 63). *Il faut donc comprendre* que dans la définition du nationalisme majoritaire ou minoritaire, les êtres humains qui peuvent se libérer et s'auto-réaliser dans la nation sont uniquement les hommes» (p. 63). «Après une guerre, le nationalisme majoritaire monte *habituellement* une campagne pour faire rentrer au foyer les femmes...» (p. 82). (C'est moi qui mets en italique). À la suite d'affirmations de ce genre, on est toujours tenté de demander : où? quand? est-ce valable à tout moment de l'histoire, pour tout pays? Est-ce valable totalement?

les hommes à abandonner leurs activités de production et de politique pour des occupations de défenses militaires, justement à cause de leur monopole de violence à la base du pouvoir patriarcal (p. 66).

L'intentionnalité manifeste accordée aux hommes en position de pouvoir (et dirigée, comme on le voit, autant vers les femmes que vers les hommes en situation minoritaire) agit dans l'analyse comme un artefact opérant un glissement de sens, à deux niveaux:

D'une part, on oublie que ces hommes «en position de pouvoir» qui disent et font toutes ces choses, ont eux aussi, été socialisés. Cette idéologie qui les traverse, comme elle traverse toutes les personnes vivant dans cette société, n'est-elle pas aussi un effet structurel de la société de l'époque? La dimension historique du patriarcat est ici oubliée au profit de la construction d'un ou plusieurs groupes au pouvoir agissant comme en absolue liberté de mouvement, sans être inscrits à tout moment dans des relations sociales en processus, impliquant du pouvoir, certes, mais aussi *autre chose* que du pouvoir.

D'autre part, ce faisant, au lieu de considérer ce discours (nationaliste, majoritaire ou minoritaire) comme un des discours sociaux produits dans cette période historique, on absolutise le discours en le rendant co-extensif de l'action et de la construction sociale, prenant comme allant de soi que l'effet recherché par le discours est le même que l'effet social obtenu. Cela oblige à produire des conclusions qui, tout en paraissant parfaitement logiques, sont, et pour le moins, critiquables : si le discours dénoncé avait rempli son objectif à 100%, aurait-il pu obtenir autre chose que ce qui nous est présenté comme la triple ou quadruple oppression *subie réellement*, nous dit-on, par les femmes?

Et là encore, même la description que l'on donne de cette oppression semble ressembler à l'art de couper les morceaux en quatre pour les faire apparaître plus nombreux. Car, je le demande, comment une oppression par les hommes majoritaires peut-elle se faire indépendamment des institutions patriarcales? Même question pour l'oppression par les hommes minoritaires? Et comment ces deux oppressions peuvent-elles se faire distinctement sur les femmes minoritaires en tant que femmes et sur elles en *tant que*

*membres d'un groupe minorisé* : les femmes dans les groupes minoritaires laissent-elles leur sexe à la porte lorsqu'on les comptabilise comme personnes? Tout ceci n'a pas beaucoup de sens. Il y a ici encore, glissements sémantiques : les femmes minoritaires sont opprimées en tant que femmes par le patriarcat, et en tant que minoritaires par la nation majoritaire, soit! Cela ne fait bien que deux oppressions. Même là, pour que ces deux oppressions soient identifiables en tant que telles, il faudrait qu'elles soient totalement mutuellement exclusives, c'est-à-dire qu'il n'y ait de lien d'aucune sorte entre l'une (le patriarcat) et l'autre (l'ethnie), et c'est faux parce que les hommes partagent les privilèges des institutions patriarcales, et qu'il n'y ait aucun lien entre chacune d'elle et la femme minoritaire, ce qui est encore faux, puisque la femme minoritaire partage le destin des femmes sous le patriarcat, et donc celui des femmes majoritaires, et le destin des hommes minoritaires, avec qui elle a l'ethnie en commun.

Que les femmes des groupes minoritaires vivent une situation spécifique d'oppression, c'est concevable. Mais qu'on nous présente cette situation sous la forme de couches superposées identifiables m'apparaît être le genre d'incohérence à laquelle s'expose la logique d'une argumentation lorsqu'elle se refuse comme analyse sociologique pour ne devenir qu'un discours manichéen de type idéologisant.

### **Théoriser le douloureux : entre le politique et le scientifique, la rage et le déni**

La question dès lors qui nous intéresse sera : d'où vient encore une fois cette nécessité, chez certaines féministes, de penser la dialectique historicisée des rôles de sexe et des idéologies de domination sexuée, en termes plus moraux qu'analytiques? en termes d'unicausalité et d'intentionnalité?

On peut répondre à cette question en se demandant quel est l'effet obtenu (ou recherché) par un discours tel que celui de Sylvie d'Augerot-Arend. Et il est double.

Tout d'abord un « effet politique » : l'argumentation semble impressionnante et il est vrai que la classe des hommes au pouvoir apparaît nettement, à travers l'analyse, détenir un large pouvoir,

qu'elle utilise sans conteste, en infériorisant tout ce qui se trouve à sa portée. Cela a pour conséquence de nous faire voir deux classes de sexe en position antagoniste, dont l'une produit l'idéologie et n'y est jamais soumise, et l'autre subit l'idéologie, de l'extérieur, et n'y participe jamais comme être de conscience, comme acteur social.

Ce qui me turlupine dans une telle présentation des femmes comme victimes, c'est la totalité du vide d'être dans lequel on les construit, les privant de leur conscience, de leur jugement, de leurs actions, de leurs rapports historiques, les traitant comme des objets, de simples pions que l'on déplace au gré des conceptions masculines du monde : restez à la maison, elles y restent; allez travailler, elles y vont; n'épousez pas d'anglais, elles le font... Ah! si tout ceci avait été si simple! En présentant les femmes comme des objets totalement influençables et influencés, c'est-à-dire en les privant de leur «personne», de leur «être social», on leur octroie, en fait, dans l'analyse, le même statut que celui que l'on dénonce comme venant du discours patriarcal.

De plus, il est loisible de reconnaître dans une telle grille d'analyse tous les avatars qui ont déjà été reprochés à la théorie marxiste orthodoxe des classes sociales et à son parallèle dans le féminisme marxiste, pour les classes de sexe. Cela a déjà été amplement dénoncé ailleurs et ne résiste pas à une analyse un peu poussée. L'effet politique est, en fait, un effet idéologique, ce qui ne l'empêche certainement pas d'avoir une efficacité sociale réelle dans la détermination des enjeux symboliques construisant les relations sociales.

Le deuxième effet obtenu est ce que j'appellerais un «effet de vérité». Pour être convaincante, l'argumentation doit se présenter sous les couleurs de la scientificité, rhétorique nécessaire à son acceptation comme valable dans une époque où un discours «non-scientifique» a peu de chance d'être entendu. Effet de vérité jouant dans les deux sens : on produit du discours sur le mode théorico-scientifique créant un nouvel espace de vérité dans le champ des productions en sciences sociales (à propos des rapports de sexe : les femmes sont et ont été dominées; les hommes sont et ont été dominateurs). En retour, les agentes de production de ce discours s'investissent d'un statut particulier : d'une part en se percevant elles-mêmes comme détentrices de vérité (femmes expliquant l'oppression des femmes au monde et la transcendant par leur présence

dans la production de discours); d'autre part, en se faisant percevoir socialement comme des agentes de changement social octroyant à l'histoire, par leur discours de révélation, un autre sens téléologique.

On assiste donc à la recherche d'une efficacité politique qui se consolide à travers la scientificité apparente du discours et qui porte en lui le désir de créer une nouvelle investiture; cela renvoie, me semble-t-il, à ce que Bourdieu appelle le paradigme de la *mythologie* «scientifique», s'exprimant dans un discours qu'il décrit comme

fondé dans la croyance (ou le préjugé) qui louche vers la science et qui se caractérise par la coexistence de *deux principes entremêlés de cohérence* : une cohérence proclamée, d'allure scientifique, qui s'affirme par la multiplication des signes extérieurs de la scientificité, et une cohérence cachée, mythique dans son principe. Ce discours à double jeu et à double entente doit et son existence et son efficacité sociale au fait que, à l'âge de la science, la pulsion inconsciente qui porte à donner à un problème socialement important une réponse unitaire et totale, à la façon du mythe ou de la religion, ne peut se satisfaire qu'en empruntant les modes de pensée ou d'expression qui sont ceux de la science. [1982:228]

Cela n'est certes pas répréhensible d'un point de vue politique, ou même moral, mais ne répond cependant pas aux exigences de l'analyse scientifique. Ces deux effets (idéologique et axiologique), sont le produit, dans la construction du texte, d'«effets de théorie» qui ne peuvent résister, comme on le voit, à une analyse de contenu un peu serrée. Deux contradictions provenant de la logique même du texte de d'Augerot-Arend serviront d'exemples :

1. Si les femmes avaient eu le statut réel d'objet, (victime totale) tel qu'on nous le laisse entrevoir, comment penser que d'autres types de discours et notamment le discours féministe, auraient pu être susceptibles de les intéresser? Comment même penser que ce discours féministe aurait pu apparaître menaçant aux diverses classes des hommes en position de pouvoir sur elles?

C'est donc que de définir les femmes comme «influencées et influençables» est le propre de la logique du discours patriarcal, qui a toutes les raisons, dès lors, d'être inquiet : un plus beau ramage fera tourner la tête des belles. Mais cela ne peut en aucun cas être le discours de femmes qui pensent que les femmes pensent.

2. Aussi dominées étaient-elles, les femmes, rapporte l'auteure, sont allées voter malgré l'interdiction masculine généralisée, aux élections de 1919 :
 

«On s'aperçoit, alors, de l'étendue de leur désobéissance à l'élite nationale minoritaire, car, dans la majorité des comtés à forte communauté franco-ontarienne, les résultats de 1919 suggèrent que, non seulement elles ont voté, mais qu'elles l'ont fait en bien plus grande proportion que les hommes» (p. 85).

Peut-on désobéir à ce point lorsque l'on est esclave? La libération de l'esclave n'est possible que parce qu'il ne l'est déjà plus.

Ce n'est donc pas tant que Sylvie d'Augerot-Arend refuse de voir l'impact du discours féministe sur les hommes conservateurs de l'époque (rejet, anathème, dénonciation), c'est qu'elle a de la difficulté à rendre compte — non seulement de l'oppression patriarcale comme élément historique advenu, ainsi qu'il fut mentionné plus haut —, mais aussi de la vie des femmes autrement que comme opprimée, dépossédée, totalement infériorisée. Pourquoi? Pourquoi cette obstination à vouloir que les femmes aient vécu cette époque dans la totale inconscience ou absence de ce qui se passait?

Je sais très bien que l'auteure étudie un discours, le discours nationaliste franco-ontarien à son origine. Je sais bien que ce sont les tendances de ce discours que l'on tente de nous faire voir et non l'époque comme telle, ou encore la pensée des femmes dans l'époque. Je sais aussi que la collusion entre discours religieux catholique et discours culturel sur le fait français ne laissait que peu d'espace de réflexion aux agents sociaux, et notamment aux femmes. Mais c'est précisément pour ces raisons que je comprends mal que l'on passe autant sous silence l'idée selon laquelle les femmes étaient nécessairement aussi actrices sociales dans la production des rôles et des devoirs qui étaient idéologiquement déterminés pour elles. On ne sort

pas d'une socialisation ou d'une intégration d'épistémè de société, comme on se débarrasse d'un vêtement, pour se demander si oui ou non on refuse telle ou telle part du discours avalisant notre quotidien. On vit le quotidien avec les contradictions qu'implique la compréhension que l'on a de ce discours. Les hommes ne pouvaient pas davantage sortir de leurs armures que les femmes de leur camisole de force.

J'entends, dans ce refus de voir les femmes et les hommes comme des personnes aux carrefours d'interdits sociaux, de codes moraux et symboliques, déterminés par l'organisation sociale globale, une grande douleur : celle de femmes féministes d'aujourd'hui qui ne peuvent accepter sans peine et sans rage, ces types d'organisations sociales antérieures, vu l'analyse théorique que l'on a maintenant des conditions qui y étaient faites aux femmes.

Et comment peut-on, sans émotion, analyser ce qui apparaît aux femmes d'aujourd'hui ce qui peut leur arriver de pire : être en accord avec un système qui distribue inégalement les droits et les possibilités, par simple décret sexué. Car en fait, c'est d'admettre que les femmes de cette époque étaient, en tant qu'acteurs sociaux, de façon générale, *aussi productrices des valeurs moyennes de leur société, qui est difficile à accepter*. Mieux vaut les penser inconscientes, absentes ou sujettes, dominées totalement par des groupes d'hommes hystériques accrochés à leurs pouvoirs et leurs privilèges.

Ce regard *a posteriori* posé sur des phénomènes jugés intolérables aujourd'hui, nous rend, comme féministes, souvent solidaires des groupes de femmes de ces autres époques, nous faisant croire herméneutiquement que nous les comprenons, croyant ressentir leur oppression, l'immensité de leur douleur. Certaines l'ont vécu ainsi, mais pas toutes. Un mouvement social ne s'invente pas; il se développe à la suite de facteurs dramatisant, socialement, la conscience d'une situation. Et, pour le rappeler avec un peu d'humour, à l'époque du début du nationalisme franco-ontarien, les femmes «n'avaient pas de situation».

Comme on le voit, il y a là, encore, confusion entre une situation que l'on veut objectiver et le sentiment vécu par nous en tant qu'acteurs, ici et maintenant, sentiment que l'on étend à ces autres groupes de femmes, leur imposant notre vision et nos refus. Il n'y a

pas de doute que la situation objective des femmes, en 1920, était déterminée par des contraintes rigides et inégalitaires; il n'y a pas de doute qu'elles y souffraient d'intolérance et d'incompréhension. Mais il est probable qu'elles ne pouvaient le vivre dans la totalité aigüe de sa compréhension comme système, l'ampleur de sa réalité n'ayant été théorisée que plus tard; à cette époque, il n'en était qu'à ses prémisses comme discours social. Aussi, je dirais que c'est l'émotion qui fait présenter les hommes, globalement, comme «les grands responsables» de toutes les situations d'oppression vécues par les femmes, tant il faut être en mesure d'identifier la cause ou le coupable pour éloigner la douleur.

Voilà qui pourrait expliquer cette tendance qu'ont certaines analyses féministes à être tellement morales (par delà leur appareillage scientifique); et c'est cela qui fait qu'elles mettent en place une impossibilité de sortir d'un carcan oppression-domination au premier degré, refusant à l'analyse sociale sa possibilité de présenter des situations historiques dans toute leur complexité.

L'article de Sylvie d'Augerot-Arend, a, selon moi, peu de pertinence scientifique, comme j'ai voulu le démontrer dans les commentaires qui précèdent. Mais il soulève de multiples questions sur l'analyse féministe, questions qui sont au coeur de nos préoccupations en tant que chercheuses féministes en sciences sociales; il nous fait comprendre qu'objectiver les situations produisant les conditions dans lesquelles vivent les femmes, ne peut être une réflexion dénuée d'émotion et d'une certaine compassion.

## **FEMMES ET FRANCOPHONIE : UNE RELECTURE DU RAPPORT ETHNICITÉ-FÉMINITÉ**

### **L'article**

Il y a trois moments dans la communication de Linda Cardinal : une contextualisation de la réflexion sur les femmes francophones minoritaires dans une perspective féministe mondiale, qui transite par le Cameroun; un essai de théorisation du rapport ethnicité-féminité à partir de réflexions antérieures; un appel à la relecture de l'analyse de l'oppression des femmes en termes moins victimisants.

Franco-Ontariennes et Camerounaises ont plusieurs éléments en commun, selon l'auteure :

- l'appartenance à un groupe ethnique (ou à une tribu), permettant de justifier leur exclusion de la participation à certains secteurs sociaux : le monde des affaires pour les franco-ontariens, les institutions démocratiques pour les Africains;
- une langue maternelle minoritaire à défendre : en rapport d'inversion cependant; le français comme langue dominée chez les Franco-Ontariens devient langue des dominants chez les Camerounais qui veulent préserver le douala ou le bamiliké;
- une préoccupation centrale pour la question des femmes, ce que l'auteure décrit comme le fait «d'être appelées de plus en plus au féminisme». Bien que, ajoute-t-elle, plusieurs des questions liées aux rapports aux hommes, soulevées par les Camerounaises, sont résolues chez les Canadiennes; ainsi le fait d'apprendre à parler au niveau public, ou à dire non à la violence faite aux femmes;
- finalement un rôle similaire attribué aux femmes : celui de gardiennes du foyer et de courroies de transmission de la langue maternelle, «celle du groupe nationalitaire ou minoritaire».

Ces quelques points de comparaison permettent à Cardinal d'orienter sa réflexion «sur la façon dont les femmes se posent comme sujet dans leur société». Ce qui l'oblige à reconsidérer «la notion de production ou de productrice d'ethnicité», et à questionner l'idée selon laquelle, en insistant sur le rôle de mère et de gardienne de la race attribué aux femmes pour leur donner une place dans l'histoire, les féministes n'avaient pas tout simplement contribué à folkloriser, malgré elles, «la problématique des femmes vivant en milieu minoritaire». Ce qui l'amène à rejeter le couple conceptuel ethnicité-féminité, tel que défini par le féminisme radical jusqu'ici, «pour le

remplacer par une articulation du rapport entre femmes et francophonie» qui instaurerait un rapport féministe politique à l'ethnicité, dans un contexte mondial :

(...) mon expérience avec les groupes de femmes au Cameroun (...) m'a révélé que je ne pouvais pas penser les femmes comme catégorie politique de façon isolée et que nous devions, par conséquent, nous situer en tant que telle (sic) dans le contexte du développement de la francophonie sur le plan international. Il s'agit d'un espace culturel, politique et économique qui fait de plus en plus partie de notre réalité même si la francophonie est encore aujourd'hui un projet nébuleux (p. 107).

### Les commentaires

Ce qu'il y a d'intéressant dans les principales idées exploitées par Linda Cardinal dans cet article, c'est leur mouvance; c'est-à-dire que, récusant la définition antérieure de production d'ethnicité, qu'elle-même avait entérinée à plusieurs reprises dans d'autres écrits, elle tente de développer une nouvelle théorisation de ce vers quoi devrait porter désormais l'attention des femmes francophones minoritaires. Ainsi s'exprime une volonté manifeste d'élargir la théorie des rapports de domination hommes/femmes, comme cadre général de l'analyse et explication première, à la prise en compte d'autres types de rapports sociaux.

Mais l'impulsion ne se rend pas toujours aussi loin qu'on le voudrait, malheureusement, ce qui ne cesse de causer des ambivalences, des aller et retour, voire même de sérieuses contradictions. Par exemple : le rejet qui est fait de la théorie du rapport ethnicité-féminité l'est à partir de fausses prémisses. Ajoutons à cela quelques formulations qui laissent à désirer et nous voilà en présence d'un texte difficile, dont la cohérence n'est pas apparente.

La théorie du rapport ethnicité-féminité telle que formulée antérieurement par D. Juteau et reprise par Cardinal, est fondée sur trois propositions de base :

- ce sont les femmes dans le cadre de la famille qui socialisent les jeunes à l'identité ethnique : c'est ce qui fut appelé la «production ethnique»;
- les femmes dans la famille sont inscrites dans un rapport de domination homme/femme et leur travail est approprié : c'est ce qui fut théorisé comme «rapport de sexage»;
- la seule façon de transformer la position des femmes dans la société, d'un point de vue historique, c'est de définir ce qu'elles font dans la famille, et y ont fait, comme un «travail» et ainsi de lui donner une valeur : ce fut le débat sur la «reconnaissance du travail domestique et du maternage»

Cette lecture du rapport féminité-ethnicité dans les termes du féminisme radical pose certains problèmes, à la fois d'articulation comme telle et d'organisation sémantique des conséquences logiques que l'on peut en tirer, comme on peut le voir dans l'argumentation qu'en donne Linda Cardinal :

Si, d'une part, dit-elle, l'idée de production ethnique telle que décrite, oblige à reconnaître que le lien au fait ethnique des femmes francophones minoritaires est partie intégrante d'un rapport de sexage; si, d'autre part, le travail de production d'ethnicité est celui qui permet aux féministes de revaloriser le travail de ces femmes dans la famille, «afin de les sortir d'une perception d'elles-mêmes comme des victimes du fait ethnique» et les faire reconnaître comme de véritables sujets de l'histoire; donc, conclut-elle, «le rapport de sexage serait celui qui fonderait notre existence comme "véritables sujets de l'histoire"» (p. 103). Et elle ajoute aussitôt «cela m'apparaît impossible», ce que l'on peut comprendre!

Étonnante logique qui tient, dirait-on, du syllogisme. Cette ambiguïté est due au fait que la théorie de laquelle elle s'inspire, joue elle-même sur deux niveaux : un niveau théorique qui rend compte de la production sociale de l'ethnicité (faite par les femmes) et qui donne un cadre d'analyse aux rapports homme-femme : les rapports de sexage. Et un niveau idéologico-politique qui veut que l'on

décide de définir comme un travail la production d'ethnicité (on reviendra sur cette idée plus loin) dans le but de faire des femmes des sujets de l'histoire. Ainsi, si l'on excepte l'énoncé politique, et que l'on s'en tient à l'analyse théorique, nous sommes en présence de deux propositions, que je reprends :

- première proposition : la production d'ethnicité est faite par les femmes dans la famille;
- deuxième proposition : les conditions ou le contexte de cette production est défini par un rapport de sexage.

Fort bien; en quoi la conclusion de ces deux énoncés peut-elle être autre chose que l'ethnicité, dans la société (chez les francophones minoritaires, comme chez les autres), elle se transmet dans un contexte spécifique : celui de la famille définie par les institutions patriarcales? Toute autre conclusion fait intervenir un niveau politique.

Par ailleurs, autant que je me souviens, et si l'on tient absolument à utiliser les termes d'une analyse déjà décriée : les conditions de production définissent les rapports de production, la forme de la production à la limite, mais non le produit<sup>5</sup> de façon absolue : les conditions de production sous le capitalisme, par exemple, définissent les rapports de production dans lesquels sera produite la chaise (exploitation de plus-value), mais non la chaise elle-même ou alors de façon contingente. Ainsi les conditions d'inscription sociale de la famille et des femmes au sein de la famille, ne peuvent définir l'ethnicité comme produit, elles ne peuvent que définir comment elle est produite. Et ce, d'autant moins que dans la situation dont on parle, celle du rapport de sexage, les conditions de production et les rapports de production sont co-extensifs. C'est là où Cardinal se piège lorsqu'elle affirme que «l'ethnicité est ainsi une partie intégrante d'un rapport de sexage qui la fonde par l'entremise de la famille comme premier réseau ethnique» (p. 102), où il y a nettement

---

5 Sauf de manière historique ou épitémique : on ne peut produire de locomotive au Moyen-Âge.

confusion entre «le produit» et la «façon» dont il est produit. Mais laissons de côté ce type d'analyse qui n'est pas selon moi, d'un grand apport heuristique, pour nous concentrer sur la théorie sous-jacente. Car, l'auteure récusé la théorie ethnicité-féminité définie antérieurement, mais sans la réfuter. On aurait voulu que, dans la dialectique de son refus, soit autant questionné l'absoluité postulée du rapport de sexage que la notion de productrice d'ethnicité comme instrument de folklorisation du vécu des femmes. C'était peut-être trop espéré; ainsi dira-t-elle,

Le rapport de sexage nous fait subir l'ethnicité (...) Or, nous semblons oublier le rapport de sexage pour revaloriser le travail des femmes dans l'oppression et en fait nous nous trouvons à glorifier cette dernière au nom de la lutte pour la langue. Ainsi, nous tombons graduellement dans le folklore (p. 103).

En fait, c'est toute la théorie du rapport ethnicité-féminité qui est à remettre en question. D'un point de vue analytique, nous voilà, en effet, en présence :

d'une définition métonymique de l'ethnicité dont on ne retient que la caractéristique de transmission, accomplie par un groupe spécifique : les femmes, dans un cadre politique spécifique : celui d'une minorité francophone;

d'une absolutisation de la situation dans laquelle s'accomplit cette transmission : le rapport de sexage;

d'une intention de revalorisation du rôle des femmes comme productrice d'ethnicité, en l'inscrivant dans un discours reconnu : le discours du procès de travail.

Reprenant chacun des points, nous verrons qu'une théorie pareille ne peut faire autrement que créer des ambiguïtés.

Premièrement, ce n'est pas tant d'avoir opéré un glissement de l'identité ethnique à la transmission de l'ethnicité qui est réellement problématique, comme d'en faire les femmes au foyer

les seules dépositaires. Cela présuppose que, socialement, les autres membres du groupe n'y sont pour rien et que, les pères, par exemple, ou les curés, par leur seul «être ethnicisé» ne peuvent en aucun cas être des instruments de consolidation ethnique, ou des modèles d'identification traversant la socialisation des jeunes (ou alors l'ethnicité n'est pas un ensemble de valeurs culturelles définies qui forment en partie notre identité) : mais en quelle langue leur parlent ces personnes et de quoi?; cela implique aussi que seules les femmes francophones minoritaires au foyer, entre toutes les femmes au foyer, avaient pour tâche la transmission des valeurs ethniques : cela semble difficilement acceptable, les femmes anglophones par exemple, auraient refusé de transmettre des valeurs d'ethnicité à leurs enfants?

Deuxièmement, de la même manière, le rapport de sexage ne peut toucher uniquement les femmes francophones en milieu minoritaire puisqu'il est produit par l'idéologie patriarcale, qui, elle, est sociétale. Ce serait le rapport entre société patriarcale et société majoritaire, alors, qui serait à l'origine de la problématique femme et ethnicité en milieu minoritaire? Et nous revoilà au coeur de la discussion élaborée relativement à l'article précédent et à sa conception du nationalisme. Il y a là quelque part un défaut de problématique.

Finalement, ce même rapport de sexage est présenté de façon étonnante : non seulement il semble être toujours le seul déterminant de la contextualisation de la transmission des valeurs ethniques par les femmes (unicausalité), mais en plus il semble avoir cette particularité de faire «subir» à des femmes leur ethnicité même; et c'est là que je ne comprends plus : à moins que la femme soit en situation de mariage mixte, dans un rapport inégalitaire de quelque sorte, (voir l'article de Heller et Lévy), je ne vois pas comment un homme peut faire subir à une femme ce *qu'elle est* et *qu'il est* lui-même : ce n'est pas comme une différence de sexe ou de race; ce n'est pas comme une différence économique ou idéologique; c'est un rapport à la culture et aux valeurs qu'ils partagent tous les deux, comme des milliers d'autres couples, sans quoi, il n'y aurait pas de groupe francophone minoritaire en Ontario.

Ou alors, la seule autre possibilité serait que Cardinal entende par «subir l'ethnicité» : *subir la domination masculine dans la*

*ségrégation des tâches obligeant les femmes à être au foyer comme productrice d'ethnicité*, ce qui semble être le cas :

le sujet ethnique femmes peut-il se projeter dans une autre vision idéalisée d'elles-mêmes qui refuse l'oppression et *l'arbitraire de l'ethnicité*<sup>6</sup> et de la division sexuelle du travail? Je pense que oui, mais comme préalable à cette problématique, je crois que nous devons rompre avec l'idée de la productrice d'ethnicité, en d'autres mots de la mère, comme fondement de notre subjectivité historique et politique (p. 104).

Cela rend la soumission à l'ethnicité co-extensive du rapport de sexage et renvoie donc, encore une fois, à la critique faite plus haut sur cette question.

Même si, au bout du compte, l'auteure finit par entrevoir timidement

qu'instaurer un rapport féministe à l'ethnicité signifierait chercher à comprendre comment les femmes francophones *ne sont pas que déterminées par des rapports sociaux de domination*<sup>7</sup> c'est-à-dire, le rapport de sexage. Mais, qu'elles participent aussi à la création d'une vision du monde dans et par laquelle elles tentent de s'affirmer comme sujets (p. 105).

Et même si, alors, on aurait eu l'espoir (enfin) de la voir s'orienter vers une analyse de type plus sociologique, voilà que les mots de la militante nous convient à rien de moins qu'"à une histoire des

---

6 C'est moi qui mets en italiques. Comment ethnicité peut-elle être arbitraire? Elle est transmise dans des rapports sociaux. Choisit-on d'avoir des parents chinois plutôt que belges? L'ethnicité peut certes être utilisée, dans des rapports de domination de façon arbitraire, oui; mais il m'apparaît que la réalité ethnique d'un individu fait partie de son identité: il peut l'accepter ou la rejeter, par son appartenance ou non au groupe, non s'en défaire comme référent.

7 C'est moi qui mets en italiques.

femmes francophones comme histoire du féminisme» où le sujet ethnique femme deviendrait le sujet féministe. Ouf! Les femmes francophones sont donc toutes féministes? Et les femmes anglophones féministes ne sont pas ethniques?

Ceci, bien que dans le même souffle, à la page suivante, elle soutienne qu'instaurer un rapport féministe à l'ethnicité c'est aussi «voir comment on intègre la question des femmes au niveau des politiques des groupes non spécifiquement féministes». De qui parle-t-on, cette fois? des femmes anglophones? des hommes francophones?

Trêve d'«inchoativité». Que retient-on au bout de ce circuit ou on a voulu nous faire part d'un processus de réflexion de toute évidence non encore achevé? Que la théorisation ethnicité-féminité, pour les femmes francophones en milieu minoritaire, s'avère être un lieu vide, une absence de problématique.

Partant de l'isomorphisme entre situation dominée des minoritaires et situation dominée des femmes, on avait établi des postulats d'analyse qui ont, certes, permis, depuis dix ans, le dévoilement de plusieurs aspects de la situation des femmes francophones en Ontario, mais qui ne semblent plus répondre aux nécessités actuelles de l'objectivation de cette situation dans sa spécificité.

Sur ce point je partage la nouvelle optique de Linda Cardinal, il est temps, pour les femmes francophones de l'Ontario, d'élargir leurs horizons<sup>8</sup>.

## CONCLUSION

On aura compris que je n'ai trouvé intéressant les textes publiés dans ces Actes que comme toile de fond à un questionnement épistémologique plus vaste sur les contradictions auxquelles est confrontée l'analyse féministe dans le champ des sciences sociales.

Ces difficultés, comme j'ai tenté de le démontrer, se situent dans les balises sémantiques du discours scientifique, lorsqu'il doit, d'un côté, objectiver les situations spécifiques dans lesquelles vivent les

---

8 Élargir nos horizons, titre d'un document produit par le CCCSF, en 1993.

femmes, et ce, dans les termes de l'analyse sociologique, et de l'autre, théoriser sur le vécu de l'oppression des femmes, dans les termes de l'analyse féministe. Les contradictions suscitées par ce double objectif n'arrivent à se résoudre apparemment que selon deux modèles : soit l'hyper-idéologisation du discours, faisant basculer l'analyse dans une suite de postulats et d'*a priori*, soit son évacuation des catégories analytiques pour en permettre une apologie de type moral.

Ces contradictions provoquent alors la construction de stratégies de discours qui peuvent aller de la production d'«effets de théories» jusqu'à celle de la confusion des niveaux analytiques; ainsi on passe du moral au politique, du politique à l'identification des discours produits par les acteurs, soit avec la réalité, soit avec une interprétation d'analystes; cette interpénétration entre les différents niveaux possibles entretient un flou, des zones d'ombre, des va-et-vient, qui ne sont pas propres à rendre intelligible ce dont on veut rendre compte.

L'analyse féministe, en se posant comme analyse scientifique dans le champ du savoir, savait qu'elle serait en butte à des obstacles, des taches aveugles, des critiques acerbes, des refus radicaux, venant des théoriciens et des théoriciennes inscrits dans les théories traditionnelles. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici. Il n'est pas question en effet de mettre en doute les acquis des démonstrations des analyses féministes. Qui pourrait aujourd'hui ne pas voir que le patriarcat fut et est encore une idéologie sexiste et un système l'avalisant? Qui peut ne pas voir que les rapports homme/femme sont et ont été des rapports de pouvoir, et que la discrimination sexuelle qui demeure en est le relent manifeste et quotidien?

Non, ce dont il s'agit ici, c'est de prendre conscience du fait que les analyses féministes n'ont plus besoin de se placer dans un tel champ polémique (celui du socio-politique) pour être entendues comme scientifiques.

Et en ce qui concerne la problématique spécifique qui était abordée dans le colloque dont nous discutons ici les Actes, il serait bénéfique de se souvenir que : ce qui arrive aux femmes dans la société, n'arrive pas qu'aux femmes; que le fait ethnique est effectivement historique, mais aussi contingent; que, malgré le patriarcat, la culture ne peut jamais être absolument unisexuée.

Mais aussi, qu'objectiver les situations produisant les conditions dans lesquelles vivent les femmes ne peut être une réflexion dénuée d'émotion et d'une certaine compassion. Et n'est-ce pas là le défi premier de l'analyse féministe : articuler objectivation et émotion dans la production de discours sur les femmes? C'est la façon de le faire qu'il nous faut encore travailler.

Christiane Bernier